

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue Saint-Hubert, Local G1.140, Montréal H2M 1Y8 – 514 3888696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du6 février 2025
Heure..... 14 h 15
LieuAmphithéâtre C2.165

PRÉSENCES – 98 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 18.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Carine Blais propose *Jérôme-Melville Giguère*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 22

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Accueil des personnes visiteuses
4. Procès-verbal du 5 décembre 2024
5. Nouveaux membres
6. Annulations de cours à la formation continue
7. Ententes locales sur les règles de répartition des ressources enseignantes, le soutien à la réussite et le suivi des programmes
8. Grief sur la reprise d'examens suite à la grève de 2023
9. Boycottage d'Amazon
10. Informations
11. Varia

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Noémie Marquis
Adoptée à l'unanimité

3. ACCUEIL DES PERSONNES VISITEUSES

Caroline Joly souligne la présence dans la salle d'Anna-Gabrielle Noel (Présidente de l'AGECA) et de Sarah Brassard (Coordonnatrice environnement à l'AGECA). Pour qu'elles puissent demeurer avec nous, l'assemblée doit explicitement accepter de les admettre à la rencontre.

Recommandation 23

Que l'assemblée générale du SPECA admette les personnes visiteuses.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Thomas Dussert
Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

4.1 Adoption

Recommandation 24

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Laurence Daigneault Desrosiers

Appuyée par Aurélie Girard

Adoptée à l'unanimité

4.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

5. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant es ayant adhéré au SPECA depuis le 5 décembre 2024 et dont les noms suivent : *Alexandre Larouche* (Français et lettres), *Étienne Collette* (Biologie), *Émile Godbout* (Physique), *Maxime Barabash* et *Moïse Perreault* (Chimie), *Guillaume G. Poirier* (Philosophie), *Mélanie Ratelle* (Radio-oncologie), *Mathieu Lévesque* (Gestion), *Jennifer Taing*, *Seyed Gavira* (Sciences sociales), *Marc-Antoine Trahan* (Mathématiques), *Cédric Paço-Rocchia* et *Félix-Antoine Perreault* (SPU) et *Daniel Roy* (Histoire de l'art).

6. ANNULATIONS DE COURS À LA FORMATION CONTINUE

Anna-Gabrielle Noel (Présidente de l'AGECA) et Sarah Brassard (Coordonnatrice environnement à l'AGECA) prennent la parole pour dénoncer les annulations de cours à la Formation continue à la session d'hiver 2025, lesquelles touchent environ 350 étudiant es au Collège et pour solliciter l'appui du SPECA.

Elsa Myotte rappelle pour sa part que nous avons un mandat d'AG allant dans le sens de la dénonciation des compressions budgétaires desquelles découlent ces annulations.

Recommandation 25

Considérant l'annulation tardive, en décembre 2024, d'un nombre important de cours de la session d'hiver 2025 dans plusieurs programmes à la formation continue;

Considérant que ces annulations impactent le cheminement scolaire de près de 350 étudiant-es du Collège;

Considérant la résolution adoptée par le SPECA le 17 octobre 2024 pour dénoncer les compressions budgétaires gouvernementales affectant les cégeps, dans le contexte desquelles ces annulations s'inscrivent;

Il est proposé :

Que le SPECA appuie l'AGECA en poursuivant ses actions pour dénoncer les compressions budgétaires imposées par le gouvernement au réseau collégial, incluant celles qui impactent la formation continue, tant au Collège que par le biais des instances syndicales auxquelles il participe.

Proposée par Nicola Grenon

Appuyée par Louise-Anne Papineau

Adoptée à l'unanimité

7. ENTENTES LOCALES SUR LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES, LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ET LE SUIVI DES PROGRAMMES

Elsa Myotte rappelle le mandat qui a été adopté lors de l'AG du 5 décembre 2024 à l'effet que les départements continuent à être pleinement autonomes quant à la façon dont ils décident d'utiliser les allocations pour soutenir la réussite (incluant celle des EESH) et pour faire le suivi des programmes. Elle résume ensuite les démarches qui ont été faites par l'exécutif depuis cette date, dont la publication d'articles dans le *SPECA-Hebdo* et des discussions avec la Direction.

Elle aborde ensuite la question de la répartition de la ressource allouée pour la coordination départementale, en rappelant que lors de l'AG du 17 octobre 2024, il a été convenu de pérenniser l'ajout, à la ressource déjà prévue à l'entente, d'une allocation supplémentaire de 0,89 ETC et de réaliser des travaux de révision sur le modèle de répartition de la ressource. En ce qui concerne ces travaux, elle énonce les constats de l'exécutif suite à l'analyse du modèle et aux échanges avec les membres, ce qui conduit à la recommandation suivante.

7.1 Allocation pour coordination départementale

Recommandation 26

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant-es pour négocier que les modalités de répartition de la ressource allouée pour la coordination départementale soient révisées sur la base des orientations suivantes :

- Que soit mis à jour, dès l'année 2025-2026, le nombre de points alloués à certains départements pour le critère « Particularités », sur la base des règles en vigueur ;
- Que des travaux soient menés en 2025-2026 visant à :
 - intégrer le Département d'agriculture urbaine;
 - actualiser les données sur la base desquelles la répartition des points pour le critère « Laboratoires » est établie et revoir le pointage des départements en conséquence;
 - explorer des modalités permettant de mieux tenir compte de la réalité des départements multidisciplinaires.
- Qu'au besoin, l'annexe 5 de la lettre d'entente *Règles de répartition des ressources enseignantes* soit révisée suite aux travaux menés en 2025-2026.

Proposée par Laura-Marie Balsalobre

Appuyée par Carine Blais

Adoptée à l'unanimité

Bernard St-Louis résume les démarches qui ont été faites en lien avec la répartition des ressources pour la coordination de stages, dont la collecte de données auprès de tous les départements qui offrent des stages, et ce, afin d'avoir un portrait global de la situation. Il explique par la suite les trois enjeux qui se posent au niveau de l'adoption des modalités sur la base desquelles se ferait la répartition de ces ressources, enjeux qui se résument par les trois questions suivantes : 1) Quelles seront les disciplines ayant des stages qui recevront de l'allocation ? 2) Combien d'allocation se partageront les disciplines identifiées ? 3) Comment cette allocation sera partagée entre les disciplines identifiées ? Il termine en présentant les orientations générales qui pourraient guider la négociation de modalités de détermination et de répartition de la ressource allouée pour la coordination de stage.

7.2 Allocation pour coordination de stages

Recommandation 27

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant-es pour négocier que les modalités de détermination et de répartition de la ressource allouée pour la coordination de stages soient révisées sur la base des orientations suivantes, en vue du projet de répartition 2025-2026 :

- Que l'allocation soit octroyée aux disciplines qui coordonnent des stages à supervision indirecte, dans les programmes qui auront été déterminés sur la base de critères objectifs à établir;
- Que soit élaboré un système de pointage :
 - visant l'utilisation de la ressource prévue à la convention collective pour la coordination des stages, tout en permettant une certaine variabilité pour tenir compte de l'évolution du nombre de stagiaires;

- permettant la répartition de la ressource entre les disciplines sur la base de critères les plus objectifs possible et faciles à mettre à jour.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Mathieu Dallaire
Adoptée à l'unanimité

7.3 Développement de programmes à l'enseignement régulier

Julie Cloutier rappelle le mandat que nous avons adopté lors de l'AG du 17 octobre 2024 à l'effet d'arrimer le texte de l'entente avec les pratiques et de finaliser la révision de l'article 6.8 suite aux travaux sur les ressources de réussite et de cycle de vie des programmes. Elle explique par la suite que l'exécutif recommande de maintenir le *statu quo* tant au niveau des ETC alloués que des catégories d'activités.

Recommandation 28

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant-es afin que les dispositions relatives au développement de programmes à l'enseignement régulier soient négociées sur la base du projet présenté en assemblée le 17 octobre 2024, incluant le maintien de l'allocation maximale de 2,5 ETC.

Proposée par Sonia Bourgeois
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

Julie Cloutier résume les faits saillants de la rencontre de lundi dernier entre le SPECA et la Direction lors de laquelle il a à nouveau été question du modèle institutionnel de réussite mis de l'avant par le Collège. Ce modèle repose sur un·e répondant·e réussite (libéré·e) dans chaque département et ne prévoit pas d'ajout de nouvelles ressources, ce qui va à l'encontre de notre mandat d'AG.

Elsa Myotte poursuit en indiquant que, dans ce contexte, l'exécutif perçoit qu'une voie de passage possible consisterait à laisser le Collège développer son modèle institutionnel sans l'imposer aux départements, qui conserveraient leur autonomie.

Bernard St-Louis poursuit en indiquant qu'en l'absence d'un réinvestissement de la part du Collège, deux pistes pourraient être explorées pour répondre aux besoins et préoccupations en matière de soutien à la réussite. La première consiste à utiliser la marge de manoeuvre découlant de nouvelles ressources prévues à la convention collective pour pallier les problématiques de réussite les plus criantes dans les départements. La seconde serait d'explorer la possibilité de légèrement rehausser l'allocation minimale pour EESH pour permettre aux départements avec peu d'étudiant-es d'avoir un peu plus de marge de manoeuvre pour réaliser des projets de réussite s'ils le souhaitent, et ce, sans impacter de manière trop importante les départements qui ont les plus gros effectifs étudiants.

7.4 Soutien à la réussite et suivi des programmes

Recommandation 29

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant-es pour négocier que la marge de manoeuvre dégagée par l'ajout de ressources à la convention collective 2023-2028 serve à bonifier l'allocation relative aux problématiques de réussite, prévue à l'annexe 7 de la lettre d'entente *Règles de répartition des ressources enseignantes*.

Que cette allocation bonifiée soit distribuée en ciblant les problématiques de réussite les plus criantes, sur la base de données actualisées.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Ariane Dumont
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 30

Il est proposé :

Que le SPECA mandate ses représentant·es pour explorer des ajustements aux modalités de répartition de la ressource allouée pour les étudiant·es en situation de handicap (EESH), notamment la possibilité de rehausser l'allocation minimale par département.

Proposée par Véronique Rodriguez
Appuyée par Mathieu Dallaire

Laurence Daigneault Desrosiers propose un amendement, soit de retirer de la proposition la section suivante : « notamment la possibilité de rehausser l'allocation minimale par département ».

Julie Martin-Guay appuie.

L'amendement est rejeté à majorité.

La proposition principale est adoptée à majorité

8. GRIEF SUR LA REPRISE D'EXAMENS SUITE À LA GRÈVE DE 2023

Bernard St-Louis rappelle la directive de la Direction pour la reprise des activités d'enseignement suite à la grève de 2023. Il explique que cette directive, qui, notamment, ne prévoyait pas de rémunération pour certaines activités, allait à l'encontre de la jurisprudence selon l'évaluation du syndicat et a par conséquent fait l'objet d'un grief. Il poursuit en indiquant qu'il n'y a pas eu d'arbitrage en lien avec ce grief, puisque nous sommes parvenus à une entente avec la Direction, une entente sans admission et conclue avec l'objectif, de part et d'autre, d'éviter un litige et de favoriser de bonnes relations de travail. Il termine en expliquant les éléments de cette entente.

9. BOYCOTTAGE D'AMAZON

Nicholas Bourdon (enseignant en Histoire) explique les mauvaises conditions de travail des travailleuses et travailleurs d'Amazon qui ont sous-tendu leurs démarches de syndicalisation et poursuit en indiquant qu'en réponse à ces démarches, Amazon a notamment procédé à la fermeture de tous ses entrepôts établis au Québec. Il termine en expliquant qu'une campagne de boycottage d'Amazon a été mise sur pied dans ce contexte et invite les membres à s'y joindre.

Recommandation 31 (de Nicholas Bourdon, enseignant en Histoire)

Considérant que la multinationale américaine Amazon a préféré jeter à la rue 3500 travailleurs et travailleuses durant une grave crise inflationniste et du logement plutôt que de reconnaître un syndicat faisant preuve de bonne foi durant les négociations;

Considérant qu'avant même la fermeture des entrepôts du Québec, Amazon payait à ses employé·es un salaire de misère, était l'une des compagnies affichant le plus d'accidents du travail dans la province et menait des campagnes antisyndicales illégales dans ses entrepôts;

Considérant qu'Amazon a tenté de renverser le Code du travail du Québec pour enlever aux travailleurs et travailleuses québécois·es les droits qu'ils et elles ont acquis par la lutte;

Considérant qu'Amazon exploite le statut précaire des travailleurs et travailleuses migrant·es avec un système de contrats d'emplois renouvelés à la pièce, de façon arbitraire et sans préavis;

Considérant le devoir de solidarité intersyndicale.

Il est proposé :

Que le SPECA appuie publiquement la campagne « Ici, on boycotte Amazon »;

Que le SPECA cesse complètement d'utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale;

Que le SPECA mette de la pression pour que le Collège Ahuntsic cesse aussi d'utiliser complètement Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale;

Que le SPECA encourage ses membres à cesser complètement d'utiliser ces mêmes services;

Que le SPECA encourage ses membres à participer aux actions de mobilisation initiées par « Ici, on boycotte Amazon ».

Que le SPECA encourage la FNEEQ, le Conseil central du Montréal métropolitain, la CSN ainsi que leurs syndicats affiliés à adhérer à la campagne « Ici, on boycotte Amazon ».

Proposée par Nicholas Bourdon
Appuyée par Émile Godbout
Adoptée à l'unanimité

10. INFORMATIONS

Julie Cloutier informe l'assemblée qu'une consultation sur les Principes et règles de gestion des cours complémentaires aura lieu, que celle-ci prendra fin le 4 avril et que, dans ce contexte, deux plénières seront organisées : une première le 20 février et une seconde le 27 mars. Elle termine en indiquant qu'il y aura un point à cet effet lors de la prochaine AG.

Caroline Joly indique que la prochaine AG se tiendra le 13 mars prochain. Elle poursuit en soulignant qu'une formation sur les procédures d'assemblée aura lieu le 13 février et qu'un midi-causerie sur l'intelligence artificielle générative sera organisé le 20 février. Elle termine en invitant les membres à participer au traditionnel 5 @ 7 post-AG qui aura lieu au local du SPECA.

11. VARIA

Il n'y a aucun varia.

L'assemblée est levée à 16 h 31.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications